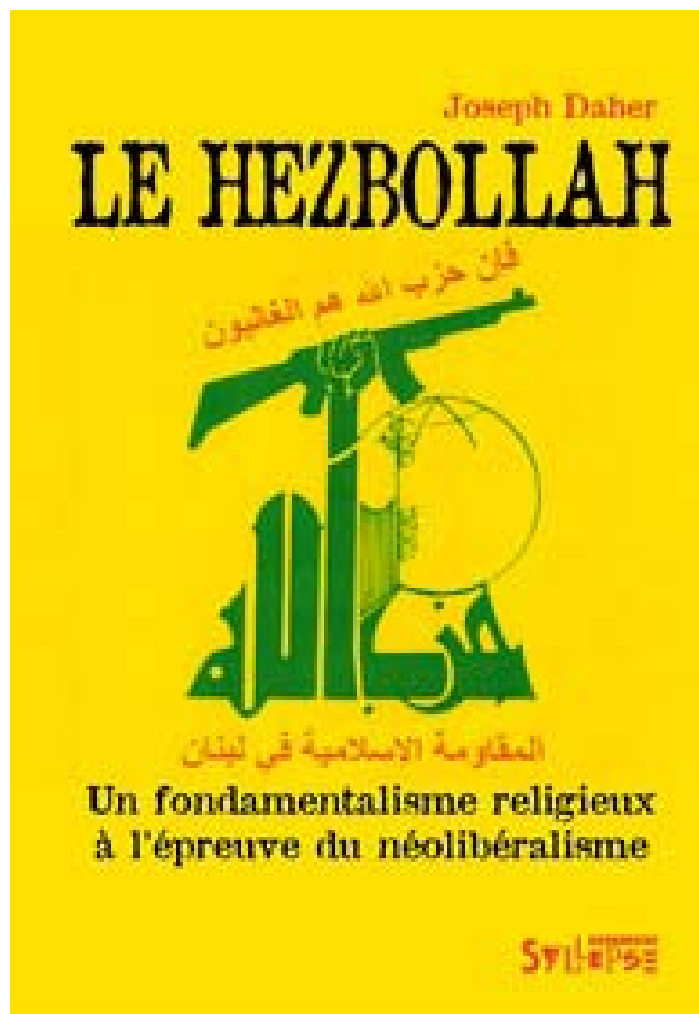


Nicolas Shahshahani et « l'apologie du terrorisme » : au XXI^e siècle la Justice ordonne la (...)

Jacques-Marie BOURGET

31 août 2026

Le policier : « Dites donc vous n'avez pas l'air d'aimer les juifs ici ! ».



On peut brûler, chef ?

Jacques-Marie BOURGET

Pour avoir, lors d'une prise de parole en soutien à la Palestine, qualifié les membres du Hamas de « résistants », Nicolas Shahshahani, qui avec sa femme Olivia Zemor conduit une lutte de tout instant pour la libération de la Palestine, est poursuivi à la demande du ministre de l'Intérieur Laurent Nunez pour « apologie du terrorisme ». Puisqu'on ne lit pas Kafka tous les jours, il est intéressant de savoir comment se passe, chez lui, un assaut policier contre un citoyen qui ne pense pas juste. C'est-à-dire comme Nunez. Dans cet entretien avec Nicolas Shahshahani on visite l'univers des geôles et la dureté de la privation de liberté, jamais banale. On découvre qu'au XXI^e siècle la justice ordonne, noir sur blanc, de détruire un livre supposé « subversif » (pourtant en vente dans toutes les librairies). Cet entretien nous parle de l'injustice faite à

Nicolas Shahshahani qui doit passer en jugement le 9 septembre porte Clichy au TGI de Paris. En attendant des lendemains qui déchantent, bienvenue dans le nouveau monde. Entretien :

Jacques-Marie Bourget : Que vit un citoyen-militant quand il est poursuivi pour « Apologie du terrorisme ». Quel sont le parcours de cet homme, théoriquement libre de sa parole, et son ressenti ?

Nicolas Shahshahani : Le 17 mars à l'aube, la porte de notre maison est très violemment secouée, heurtée. Je me précipite, avec ma femme Olivia, nous sommes dans une incompréhension pleine d'inquiétude. Comme dans les films je questionne « qui est là ? ». On me répond « c'est la police » et je tombe nez à nez avec au moins huit hommes cagoulés, vêtus de noir, ou en sombre, qui ont brisé la serrure. Parvenue à l'intérieur cette escouade me signale d'entrée : « vous êtes placé en garde à vue ».

Elle a un mandat qui me semble motivé par deux sources différentes, d'abord un signalement formulé par Laurent Nunez, alors préfet de police avant d'être ministre de l'Intérieur quelques jours plus tard, puis celle d'un magistrat qui autorise la police à agir. Celle dernière a pour mission « d'aller me quérir » au motif que je n'ai pas « répondu à une convocation », ce motif est inscrit sur leur requête. Ce qui est un argument scandaleusement bidon puisqu'aucune trace de la supposée requête n'existe ! Rien.

Tout part donc d'un signalement, sous couverture de l'« article 40 », déposé le 8 octobre 2025 par Nunez. Observation reprise pratiquement mot pour mot par un magistrat. En effet, le 7 octobre 2025, j'ai participé, au Châtelet, à un rassemblement placé sous le signe de « Tout n'a pas commencé le 7 octobre 2023 ». Il s'agissait de revenir sur l'interminable guerre coloniale conduite par les sionistes contre le peuple palestinien, puis d'évoquer l'après 2023 et l'offensive du Hamas. Dans les quarante secondes qui ont ouvert mon intervention, j'ai qualifié cette attaque de « mouvement de résistance ». Cette qualification a offensé monsieur Nunez, puis les magistrats qui ont suivi son « signalement »

Ça signifie que quelqu'un a enregistré cette prise de parole ?

Oui très certainement la police qui dans son rapport à Nunez, alors préfet de police mais bientôt ministre de l'Intérieur, précise que le meeting regroupait environ 170 personnes. Et les policiers m'ont reproduit les paroles qui ont froissé le préfet de police. De toutes façons mes mots sont publics puisque mon discours a été diffusé sur « Instagram » par un internaute, visiblement sioniste. Mais j'ignore qui est à l'origine de la prise de vue.

Ce débarquement policier entraîne donc une perquisition ?

Oui bien sûr. Premier succès policier, les fonctionnaires découvrent dans ma penderie un petit chapeau noir que je portais le jour où j'ai prononcé les paroles que l'on veut interdire. Puis ils continuent à tout retourner et découvrent une série d'autocollants portant différents slogans dont « Israël assassin ». Ce qui fait dire à l'un des fouilleurs : « Dites donc vous n'avez pas l'air d'aimer les juifs ici ! ». Ce qui entraîne une réplique d'Olivia : « Monsieur, nous sommes juifs l'un et l'autre ».

Autre découverte, et là c'est du lourd, dans ma bibliothèque ils se saisissent d'un livre traitant du Hezbollah. Oui, un simple bouquin écrit par Joseph Daher, un politologue et universitaire. Le titre en est « Hezbollah » et le sous-titre « Du fondamentalisme religieux au néolibéralisme ».

Un ouvrage publié par les éditions Syllepse -qui critique vivement le mouvement politique libanais-, et que l'on peut commander dans n'importe quelle librairie contre 27 euros.

Enfin, la découverte d'espèces dans un tiroir semble également les exciter. Je leur signale alors, que, sévèrement malade je dois prendre des médicaments et en met de côté une partie. J'ajoute que ce même jour j'ai rendez-vous à l'hôpital... Mais ils s'en moquent.

Puis c'est l'embarquement pour le siège de la Police judiciaire.

Pour le transfert, j'ai 77 ans et suis gravement malade, je n'ai pas eu droit aux menottes.

Rendu boulevard Bessières dans les locaux de la Police Judiciaire, je découvre l'immensité de ce bâtiment, et cette vastitude me surprend. On me place dans un bureau mais je signale que je n'ai rien à dire et souhaite que maître Marcel, mon avocate, soit prévenue de mon arrestation. Je suis mis en cellule.

Vers 10 heures je peux m'entretenir avec mon conseil à peu près trente minutes. Juste avant onze heures je suis à nouveau interrogé et continue de me taire. On me remet en cellule. Vers le milieu de journée, nouvelle tentative d'interrogatoire et nouvel échec. Mais je suis autorisé à prendre des médicaments, ceux que j'aurai dû prendre tôt le matin. Lors de l'interrogatoire de l'après midi j'ai simplement tenu à préciser un point. Il tient aux espèces trouvées dans mon tiroir. Il s'agit tout simplement des cotisations versées par des habitants de mon quartier. Nous avons créé une association de soutien à un village palestinien avec lequel notre commune est jumelée. Il se trouve que j'en suis le trésorier. Et voilà le mystère des euros levé.

C'est quand même une expérience lourdement éprouvante ?

Bien sûr et si inattendue. Que la criminalisation des mots me conduise dans une geôle dans un décor à la Kafka, c'est très inattendu. Et en même temps révélateur de ces heures cruelles que nous vivons. Tout ici est chronophage, il n'y a plus de temps. On m'annonce que ma garde à vue va être levée et que je vais être déféré au parquet. On me rend les objets saisis au cours de la perquisition : passeport, montre, chapeau noir, argent.

Et le fameux livre sur le Hezbollah ?

J'y viens. Un document judiciaire me signale que les autocollants embarqués par la police et le bouquin satanique ont été détruits. Et là je n'ose y croire et relis le procès verbal de « destruction » que l'on me tend. Ainsi au XXI^e siècle le Justice française procède à la destruction d'un livre. Qui plus est un livre qui critique lourdement le Hezbollah et que le magistrat n'a sans doute pas ouvert. Pas plus que le policier qui m'a posé la question « que pensez-vous de ce livre en faveur du Hezbollah ! » Ce n'est pas sérieux même extravagant. Sur le coup je me vois victime de ma petite Inquisition à moi ! Très inquiétant et symbolique du moment. J'ai protesté contre ce genre de pratique et précisé que « si l'on entendait me questionner sur le Hamas », pourquoi détruire un livre sur le Hezbollah. Mouvement politique qui n'est pas partie prenante à Gaza ?

Et sonne donc l'heure du passage au parquet, chez le procureur ?

Il est vingt heures et des poussières, on m'a laissé miroiter une sortie pour le soir... Mais c'est l'heure à laquelle les bureaux ferment, où les procureurs rentrent en ville. Je vais donc passer la nuit en cellule. Placé dans l'une de ces innombrables cages je continue de m'étonner que la Justice ait prévu aussi grand !

Le lendemain matin je suis enfin mis en présence d'un substitut qui ne semble pas très fier du gibier qu'il doit traiter, j'apprends que je vais être libéré sous le régime du « contrôle judiciaire avec interdiction de manifester ».

Reste le passage devant la juge de la Détention et des libertés, c'est elle qui doit avoir le dernier mot. La magistrate écoute nos arguments et décide de ne pas suivre le parquet, je n'ai ni « contrôle » ni « interdiction de manifester ». Je vais donc sortir le 18 mars à 15 heures passées, après plus de trente heures de privation de liberté.

Prochaine échéance le 9 septembre, le passage devant le tribunal ?

« Apologie du terrorisme » sur la base de quarante secondes d'un discours de treize minutes, voilà sur quelle incrimination on entend sanctionner ma libre parole. J'ai parlé de « résistance armée » et aurais dévoyé le mot « camp de concentration » dans une comparaison avec Gaza. Enfin, pour les oreilles de justice, la dernière entorse est celle du mot « combattants », dont j'ai qualifié les militants du Hamas (alors que pour nos magistrats ils sont « terroristes »). En fait, avec Olivia ma femme et EuroPalestine, le mouvement que nous animons, il y a maintenant plus d'un quart de siècle que nous sommes présents au côté de toutes les lutte pour la liberté des Palestiniens. Le pouvoir et ses amis ne peuvent plus nous supporter et doit nous faire taire. La mécanique est injuste, liberticide, mais simple.

Nicolas SHAHSHAHANI

Propos recueillis par **Jacques-Marie BOURGET**